



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/62
S/16248
4 janvier 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
QUESTION DE NAMIBIE

Lettre datée du 3 janvier 1984, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration concernant les attaques militaires récemment lancées par l'Afrique du Sud contre l'Angola, laquelle a été publiée le 30 décembre 1983 par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque, M. Hugh L. Shearer, P.C.

A la demande du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" et "Question de Namibie", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
adjoint,

(Signé) M. P. DURRANT

ANNEXE

Déclaration publiée le 30 décembre 1983 par le Vice-Premier Ministre
et Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque au sujet des
attaques perpétrées par l'Afrique du Sud contre l'Angola

Alors que l'année 1983 touchait à sa fin, la communauté internationale a de nouveau appris qu'une fois encore l'Angola avait été brutalement attaqué par des avions de combat et des troupes sud-africains. D'après les informations les plus récentes, des avions sud-africains ont bombardé plusieurs villes angolaises, infligeant des pertes en vies humaines considérables "dans le but", affirme le régime de Pretoria, "d'anéantir les forces de la SWAPO qui attaquent la Namibie à partir de bases situées en Angola".

L'Afrique du Sud poursuit donc sa brutale agression contre l'Angola alors même qu'elle continue d'occuper illégalement non seulement la Namibie mais aussi une partie importante du territoire angolais.

Il faut que l'ensemble de la communauté internationale comprenne que les actes monstrueux du régime raciste de Pretoria ont créé un climat de violence et de méfiance dans toute la région de l'Afrique australe, ce qui empêche les peuples de ces pays de mener une vie normale et leurs gouvernements de concentrer leurs efforts sur le développement afin d'assurer le bien être de leurs peuples. Un tel climat n'engendre que la haine et une violence accrue.

Les agissements des autorités de Pretoria sont le fruit de l'odieux système d'apartheid par lequel elles cherchent à imposer aux membres de la majorité noire, dans leur propre pays, une sorte de servage du vingtième siècle qui a été catégoriquement condamnée par la communauté internationale mais que le régime raciste maintient délibérément et défend avec acharnement en dépit de cette vigoureuse condamnation à l'échelon international.

Le régime de Pretoria commet ces actes monstrueux parce qu'il est déterminé à maintenir son emprise illégale sur la Namibie, malgré les décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies indiquant explicitement que la Namibie doit rapidement accéder à l'indépendance et parce qu'il cherche, par une politique brutale à maintenir les autres gouvernements de l'Afrique australe dans un état de faiblesse et de peur.

La tension qui prévaut actuellement en Afrique australe et qu'entretiennent délibérément les racistes de Pretoria constitue une menace constante pour la paix et la sécurité de la région ainsi qu'un danger que la communauté internationale ne saurait plus longtemps ignorer.

La première mesure capitale qui s'impose est de mener à bien le processus d'accession de la Namibie à l'indépendance. On ne saurait plus tolérer, que par son intransigeance, le régime de Pretoria oblige la communauté internationale à accepter en silence que ce pays et ce peuple demeurent sous la domination de l'Afrique du Sud. Il faut que les pays qui disposent de l'influence morale et matérielle nécessaire usent de celle-ci afin de mettre un terme à cette intransigeance.

Nous joignons notre voix à celles de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres pays épris de paix pour demander le prompt retrait des troupes sud-africaines de l'Angola ainsi qu'une intensification des efforts pour assurer l'application de la résolution 435 relative à l'indépendance de la Namibie.

